

CRITÈRES D'EXPOSITION 2022

EXPOSANTS SOUS CHAPITEAU

Participant exposant sur panneau

- L'exposant a droit à une surface de 4' X 8' sur panneau horizontal.
- Un (1) seul chevalet de travail pleine hauteur **OU** une petite table de travail (maximum de 3' X 3') est autorisé pour les exposants qui travaillent sur place seulement.
- Une (1) petite table d'appoint 3' X 3' devant le panneau pour y déposer cartes et portfolio est acceptée.

Participant exposant sur table

- **Seule la table fournie par le festival** d'une dimension de 4' X 6' est acceptée comme surface d'exposition.
- Une (1) petite table d'appoint 3' X 3' pour déposer cartes et portfolio peut être installée au bout de celle d'exposition.

EXPOSANTS AVEC LEUR AUVENT PERSONNEL

Des sites sont réservés sur la rue Saint-Félix, la rue Provancher et dans le stationnement du parc Provancher pour les exposants qui veulent utiliser leur auvent personnel. Celui-ci doit être d'une grandeur maximale de 10' X 10'.

- **Comme la plupart des exposants qui possèdent un auvent ont aussi un système d'accrochage, nous ne fournissons plus de panneau.**
- Aucun panneau ou chevalet n'est accepté à l'extérieur de l'auvent de l'exposant. Seul le chevalet ou petite table de travail (maximum 3' x 3') est accepté pour l'exposant qui travaille sur place.

Mise à jour décembre 2021